



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.29/2006/79/Corr.1
3 novembre 2006

FRANÇAIS SEULEMENT

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules (WP.29)

Cent quarantième session
Genève, 14-17 novembre 2006
Point 4.2.2. de l'ordre du jour provisoire

**PROPOSITION DE SUPPLEMENT 12 A LA SERIE 02 D'AMENDEMENTS AU
RÈGLEMENT N° 7**

(Feux de position (latéraux) avant et arrière, feux stop et feux de gabarit)

Communication du représentant de la France

Rectificatif

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires.
Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité. Les documents sont
également disponibles via Internet:

<http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>

Page 2, paragraphe 2.1.4, lignes 1 et 2

Au lieu de une lumière d'intensité lire une intensité lumineuse

Page 3, paragraphes 2.2.3 et 2.2.4

Au lieu de une lumière d'intensité lire une intensité lumineuse

Page 3, paragraphe 3.5

Au lieu de une marque indiquant lire l'indication de

Page 3, remplacer le paragraphe 3.7, comme suit:

"3.7 Un dispositif de régulation électronique de la source lumineuse ou un régulateur d'intensité faisant partie du feu sans être intégré à son boîtier doit porter le nom du fabricant et son numéro d'identification."

Page 4, paragraphe 4.2.2.2, modifier comme suit:

"4.2.2.2 ... feux de position, la lettre "R" suivie du chiffre "1" si le feu produit une intensité lumineuse constante et du chiffre "2" s'il produit une intensité lumineuse variable."

Page 4, paragraphe 4.2.2.3, lignes 3, 4, 6 et 8

Au lieu de une lumière d'intensité lire une intensité lumineuse

Page 4, paragraphe 5.7, sous-paragraphes a), b) et c)

Au lieu de une lumière d'une intensité lire une intensité lumineuse

Page 4, paragraphe 5.7, remplacer la dernière phrase comme suit:

"les prescriptions applicables au feu de la catégorie considérée à l'intensité lumineuse constante, doivent être remplies automatiquement."

Page 5, paragraphe 6.1, Note 4/

Au lieu de davantage lire plus et au lieu de unique lire simple

Page 5, paragraphe 6.2.4.1

Supprimer (latéraux)

Au lieu de de gabarit lire d'encombrement

Pages 5 et 6, paragraphe 6.2.4.2

Supprimer (trois fois) (latéral)

Au lieu de une lumière d'une intensité lire une intensité lumineuse

Au lieu de unique lire simple

Au lieu de note 2/ lire note 4/ (cette correction s'applique aussi en anglais et en russe)

Page 6, paragraphe 6.4

Au lieu de et où la production de la lumière mesurée lire et celui où l'intensité lumineuse

Page 6, remplacer le paragraphe 6.5, comme suit :

"6.5 Le régulateur d'intensité ne doit pas produire de signaux générant des intensités lumineuses qui :

6.5.1 dépassent les valeurs définies au paragraphe 6.1 ci-dessus, et

6.5.2 dépassent la valeur maximum d'intensité lumineuse constante fixée pour le feu considéré au paragraphe 6.1 :

a) dans le cas des feux à deux niveaux d'intensité, un pour le jour et un pour la nuit: en condition du niveau "nuit"

b) dans le cas des autres feux: en condition normale 5/."

Page 6, paragraphe 7.1

Au lieu de s'effectuent lire doivent être réalisées

Page 7, paragraphe 7.1.1

Au lieu de de série, incolore ou teintée lire étalon, incolore ou colorée

Page 7, paragraphe 7.1.2

Au lieu de sous une tension lire à une tension

Page 7, paragraphe 7.1.3

Au lieu de ou d'un régulateur lire ou à un régulateur

Page 7, paragraphe 7.6

Au lieu de en avant du lire devant le

Page 7, note 6/

Au lieu de à son contact lire séparé

Page 8, paragraphe 12.

Au lieu de une lumière d'intensité lire une intensité lumineuse

Page 9, point 4, premier paragraphe et deuxième paragraphe

Au lieu de une lumière d'intensité lire une intensité lumineuse

Après le point 5, dans la deuxième note, lignes 2, 4, 6 et 9

Au lieu de une lumière d'intensité lire une intensité lumineuse

Page 9, annexe 4, paragraphe 3.1

Au lieu de alors que les sources lumineuses se trouvent lire avec les sources lumineuses présentes

Page 10, annexe 5

Au lieu de des lampes équipées lire des feux équipés

Au lieu de alors que les sources lumineuses se trouvent lire avec les sources lumineuses présentes
